
Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille cinq cent quatre-vingt-septième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 10 août 2021, à 11 h 50

Présidente : M^{me} Leslie E. Norton..... (Canada)



La Présidente (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1587^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Chers collègues, je commencerai par dire quelques mots à propos de nos deux séances plénières de la semaine dernière. Je regrette qu'en dépit de l'appui d'une grande majorité de délégations, nous n'ayons pas été en mesure de nous entendre pour moderniser notre règlement intérieur de façon que l'égalité entre les femmes et les hommes soit reflétée à la Conférence du désarmement. Cela étant, je suis reconnaissante à chacun d'entre vous pour sa participation au débat sur cette importante question.

Je considère que nous n'arriverons pas au consensus sur cette question pendant cette semaine, qui est la dernière semaine sous présidence canadienne, mais j'encourage les États à poursuivre les discussions informelles. Je n'ai entendu aucune objection au principe d'égalité et je crois qu'une des prochaines présidences pourra faire une nouvelle tentative pour moderniser le Règlement intérieur de façon à refléter nos valeurs et nos pratiques communes. Le fait que nous soyons parvenus à engager une conversation est déjà un résultat et, comme l'ont fait observer certaines délégations, le temps viendra peut-être où ces changements s'imposeront d'eux-mêmes, et le plus tôt sera le mieux.

Je passe maintenant au thème principal de notre séance d'aujourd'hui, à savoir l'examen du document CD/2197, que la délégation australienne a soumis l'année dernière en tant que document officiel. Comme vous le savez, durant sa présidence, l'Australie a engagé d'intenses consultations en demandant aux États ce qu'ils pensaient de la Conférence du désarmement et de la façon dont elle pourrait avancer. En raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la Conférence n'a pu être saisie formellement de ce document. Lors de nos consultations informelles, plusieurs États ont souhaité que ce document soit examiné. Le document CD/2197 est le résultat du travail acharné accompli non seulement par l'Australie, mais encore par les États qui y ont apporté leur contribution.

À ce stade, je voudrais donner la parole à M^{me} Mansfield, Ambassadrice d'Australie, afin qu'elle présente le document et communique des informations générales.

M^{me} Mansfield (Australie) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, ma délégation remercie le Canada d'avoir convoqué la présente séance plénière aujourd'hui. Nous sommes en effet très heureux que la Conférence du désarmement puisse se pencher sur le document de travail CD/2197. Ce document est un résumé des consultations que nous avons engagées l'année dernière alors que nous présidions la Conférence.

Nous avons pensé qu'en préambule à notre débat d'aujourd'hui, il serait utile de présenter brièvement les réflexions qui nous ont animés alors que nous menions nos consultations, vers la fin du premier semestre de 2020, le contexte dans lequel ces consultations se sont déroulées et les principaux aspects couverts. Nul doute que les délégations se souviennent que les projets de la présidence australienne ont été fortement contrariés par l'irruption de la pandémie de COVID-19.

Notre présidence, qui s'est ouverte en mars 2020, devait se dérouler en deux temps : d'abord deux semaines en mars, puis deux semaines en mai et juin, avec, dans l'intervalle, la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2020. Or, ni la Conférence du désarmement ni la Conférence d'examen du TNP n'ayant pu se réunir, nous avons dû faire preuve d'inventivité afin de tirer le meilleur parti de notre présidence au service de la Conférence du désarmement. Si nous attachons un prix à cette instance, nous devons penser à elle. Si nous attachons de la valeur à son travail, alors il nous semble utile de réfléchir de temps à autre à ce que nous faisons. Nous avons disposé d'une période plutôt longue pour réfléchir, entre début mars et début juin, raison pour laquelle il nous est apparu utile de contribuer à cette réflexion. C'est dans ce contexte que nous avons estimé que notre temps serait utilisé judicieusement si nous écoutions les points de vue des États membres et des observateurs et si nous prenions la température des délégations.

C'est ainsi que nous avons commencé à prendre conscience des possibilités offertes par les univers Zoom et Webex et constaté que la période de confinement ne devait pas être une période d'inactivité, et nous avons mis sur pied un vaste programme d'entretiens bilatéraux virtuels. Nous n'avons pas pu nous entretenir avec toutes les délégations, mais nous avons tout de même parlé à plus de 40 États membres et observateurs.

Nous avons invité les membres des délégations à faire connaître leurs positions concernant les priorités et le rôle de la Conférence et les moyens de débloquent la situation afin de devenir plus efficaces. Plus précisément, nous nous sommes attachés à comprendre quelles étaient les questions de sécurité et de maîtrise des armements qui étaient les plus importantes aux yeux des délégations et sur quelles questions les délégations considéraient que des négociations dans le cadre de la Conférence pourraient être utiles.

Nous avons cherché à comprendre les thèmes sur lesquels les délégations souhaitaient que la Conférence négocie dans les cinq ou dix ans à venir et, a fortiori, comment la Conférence pouvait parvenir au consensus sur ces négociations.

Nous avons demandé aux délégations de nous faire part de leurs idées pour débloquent la situation concernant le programme de travail, ce qu'un programme de travail devait être ou ne pas être, son rôle et ce que nous pourrions faire pour améliorer l'efficacité de la Conférence.

Nous avons tenu les consultations de manière confidentielle et les principales conclusions devaient être communiquées de façon anonyme. Notre idée était d'encourager les membres de la Conférence à l'honnêteté et à la franchise, et je remercie toutes les délégations que nous avons rencontrées et qui ont manifesté cet état d'esprit, car il était évident que beaucoup de délégations voyaient dans cet exercice une occasion de réfléchir sur la Conférence.

Le document CD/2197 est l'aboutissement de cet exercice. Si c'est bien l'Australie qui a rédigé ce document en exprimant bien sûr sa façon de percevoir les choses, les vues exprimées ne sont pas celles de l'Australie. Nous nous sommes sincèrement efforcés de faire en sorte que ce document appartienne à tous et qu'il résume tous les points de vue que nous avons entendus s'exprimer.

Je ne vais pas me risquer à résumer ces conclusions aujourd'hui. Elles sont clairement énoncées dans le document et j'ai livré certains détails dans mon intervention du 30 juin 2020. Je voudrais simplement remercier chacun d'entre vous pour l'état d'esprit très constructif dont vos délégations ont fait preuve pendant cet exercice et encourager toutes les délégations à contribuer à nouveau à ce débat dans le même esprit aujourd'hui.

Nous voulions ouvrir un débat. Nous ne savons pas où cela va nous mener, mais nous avons le sentiment qu'il était important que la Conférence du désarmement prenne du temps, saisisse l'occasion et, comme toute autre institution, réfléchisse à son rôle, à ses priorités et à sa façon de travailler. Nous pouvons peut-être consacrer un peu plus de temps à cet effort aujourd'hui.

En conclusion, je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir permis ce débat aujourd'hui. Nous sommes impatients d'entendre ce que vous avez à dire et je ne doute pas que cet échange se poursuivra.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice Mansfield de sa déclaration. Avant de donner la parole aux délégations, je voudrais faire quelques observations au nom de mon pays le Canada.

En premier lieu, je remercie l'Australie d'avoir entrepris ce travail et de l'avoir présenté à la Conférence du désarmement aujourd'hui. Je remercie également les autres États qui ont contribué à ce document. Pour le Canada, la première des priorités de la Conférence doit rester la négociation d'instruments de désarmement juridiquement contraignants. Toutefois, tant que nous n'y parviendrons pas, il nous semble que la paix et la sécurité internationales seraient renforcées si les membres de la Conférence parvenaient à un consensus sur des normes, des codes de conduites ou d'autres mesures se rapportant aux différents points de l'ordre du jour. À cet égard, il est également utile de souligner combien il importe d'agir dans l'esprit du consensus, c'est-à-dire de faire en sorte que les membres ne brisent le consensus qu'en dernier ressort afin de contre-carrer des décisions qui sont contraires à leurs intérêts nationaux.

S'agissant des priorités du Canada, nous continuons de penser que la négociation à la Conférence du désarmement d'un traité mettant fin à la production de matières fissiles est une mesure déjà bien réfléchie, qui arriverait à point nommé et qui bénéficie d'un large soutien parmi les États membres de la Conférence et dans le monde en général.

La sécurité dans l'espace est un autre domaine important que la Conférence doit traiter. Il s'agit notamment d'envisager un accord interdisant les essais d'armes antisatellites qui produisent des débris spatiaux.

L'application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est également une priorité et le Canada appuie l'idée de groupes transrégionaux qui permettraient d'appliquer plus efficacement cet instrument. L'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement et l'Initiative de Stockholm sur le désarmement nucléaire ont toutes deux débouché sur l'élaboration de recommandations visant à promouvoir les trois piliers du Traité lors de la prochaine Conférence d'examen.

Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent s'exprimer à propos du document CD/2197. Le premier orateur sur la liste est l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique. Monsieur, vous avez la parole.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Merci, Madame la Présidente, d'avoir organisé cette séance plénière ô combien importante et je remercie l'Australie d'avoir établi ce document. Avant la semaine dernière, j'aurais dit que la séance d'aujourd'hui avait le potentiel de devenir le débat le plus productif que nous ayons eu depuis des années. Après la débâcle de la précédente séance plénière, je peux maintenant dire honnêtement que c'est aussi le débat le plus important que nous puissions avoir à ce stade de la vie de la Conférence du désarmement.

Le document de l'Australie couvre l'ensemble des questions, et certains éléments sont, de notre point de vue, à mettre en évidence.

En ce qui concerne les priorités et le rôle de la Conférence, le document reflète pour l'essentiel ce que nous attendons des principaux points de l'ordre du jour. Nous avons entendu le même éventail d'opinions dans nos débats thématiques cette année. J'ai toutefois été intéressé par l'idée que l'ordre du jour de la Conférence pourrait bénéficier d'un remaniement – qu'il ne reflète pas les menaces contemporaines ou émergentes, y compris les menaces biologiques et les cybermenaces.

Peut-être qu'une modification des principaux points de l'ordre du jour de la Conférence serait une bonne idée. Peut-être aussi que non. Franchement, cette question ne fait pas partie des questions dont les États-Unis débattent en interne depuis un certain temps. Cela dit, s'il existe des idées sur la manière de rendre l'ordre du jour de la Conférence plus pertinent, plus conforme au monde dans lequel nous vivons et aux menaces que nous voyons venir, les États-Unis sont disposés à entendre ces idées. Il est nécessaire que nous ayons cette discussion.

Nous sommes également intéressés par des discussions sur les idées avancées dans le document concernant la façon d'accomplir le travail de base qui serait nécessaire pour que nous puissions même envisager d'entamer des négociations sur n'importe quel sujet. Et c'est là que réside le nœud du problème et la raison pour laquelle ce document et ce débat sont si importants. Il n'y a aucun moyen pour nous d'avoir ces discussions, ou toute autre discussion de fond difficile que nous devrions avoir, à moins que nous n'examinions sérieusement les deux autres éléments du document de l'Australie à savoir, d'une part, comment sortir de l'impasse sur le programme de travail et, d'autre part, comment être plus efficaces.

En ce qui concerne le programme de travail, le document est très clair sur les dix premières semaines de la session de 2021. La Conférence ne parvient pas à se mettre d'accord sur le fait que le programme de travail doive ou non inclure un mandat de négociation. Je comprends que beaucoup sont fermement convaincus que le programme de travail doit inclure au moins une référence à notre mandat de négociation, qu'en faisant autrement, la Conférence risque encore plus de s'égarer. Pour leur part, les États-Unis estiment que le programme de travail devrait fixer le cap pour l'année – quel que soit ce cap – comme cela aurait été le cas si la proposition algérienne l'année dernière et la proposition belge cette année avaient été retenues.

Nous sommes donc dans une situation sans issue. Il se peut que nous devions discuter de ce que devrait être le programme de travail. Toutefois, avoir cette discussion signifie que nous devons parler de quelque chose qui ne constitue pas le cœur de la négociation d'un point central de l'ordre du jour, mais qui est la question même qui nous empêche d'adopter un programme de travail.

Je fais également observer que, selon le document, un certain nombre de délégations pensent que le leadership des membres permanents du Conseil de sécurité est essentiel pour sortir de cette impasse. Encore une fois, je comprends, et je suis même d'accord avec cette assertion. Toutefois, je dois souligner que lors des débats sur le programme de travail de cette année, il y avait au moins une version sur laquelle tous les membres permanents du Conseil de sécurité pouvaient s'entendre, mais cela n'a pas été suffisant.

Cela m'amène à ce qui, de mon point de vue, constitue l'élément central de ce que l'Australie a demandé et de ce dont nous devrions discuter sérieusement : comment pouvons-nous rendre la Conférence du désarmement plus efficace ?

Les idées présentées dans le document vont de la question générale – et difficile – de savoir comment dépolitiser la Conférence à la demande très spécifique – et apparemment anodine – que les cotes des documents de la Conférence indiquent l'année de leur parution – c'est-à-dire qu'au lieu de « CD/1299 », on lirait « CD/1299-95 », ou quelque chose de ce genre. Les États-Unis sont disposés à examiner toutes ces questions.

Nous pensons également que la question de la composition de la Conférence mérite toute notre attention. L'article 2 du Règlement intérieur dispose que « la composition de la Conférence sera revue périodiquement ». Le mot « périodiquement » ne donne aucune précision quant à la fréquence de cette périodicité, mais je crois que la dernière révision de la composition de la Conférence du désarmement remonte à 1999 ce qui, à nos yeux, n'a plus rien de périodique. Je note également qu'il y a au moins 25 demandes d'adhésion en suspens.

Je précise que les États-Unis ne prennent pas position sur l'opportunité d'élargir ou non la composition de la Conférence. Nous disons simplement que nous devons, en tant qu'organe, examiner les demandes d'adhésion. Et nous devrions probablement réfléchir à la fréquence à laquelle la Conférence devrait revoir sa composition afin que cela soit fait de manière périodique.

La question de la composition de la Conférence pourrait porter non seulement sur l'élargissement de cette instance, mais aussi sur une réduction du nombre de ses membres.

Dans le même ordre d'idées, les États-Unis estiment qu'il est temps de revoir la manière dont nous gérons la présidence de la Conférence. C'est ce que nous avons déjà eu l'occasion de faire. En 1994, nous avons modifié l'article 12 de façon que la présidence soit transmise au Président de l'année suivante au moment de l'adoption du rapport final.

La période de quatre semaines par présidence est-elle optimale ou devrions-nous envisager de la modifier ? Avons-nous tiré des leçons des deux dernières années de travail dans le format dit « P6 plus 2 » – qui permet de coordonner les six présidences d'une session, la dernière présidence de la session précédente et la première présidence de la session suivante – que nous devrions envisager d'incorporer au Règlement intérieur ?

Devrions-nous envisager d'adopter des critères pour l'exercice de la présidence de la Conférence ? Je sais qu'il s'agit là d'une question politiquement très sensible, mais nous devrions pouvoir en débattre.

Je n'ai pas les réponses aux questions posées dans le document ou à celles que j'ai moi-même posées aujourd'hui. Cependant, je peux affirmer catégoriquement que si notre travail, en tant que Conférence du désarmement, est de négocier des instruments internationaux de maîtrise des armements et de désarmement, alors c'est aussi notre travail de faire fonctionner cet organe. Nous devons être à la fois le chef des opérations et l'équipe de négociation. Nous ne pouvons pas le faire – je le répète, nous ne pouvons pas le faire – à moins de parler et de prendre des décisions sur le fonctionnement effectif de la Conférence. Nous devons également être prêts à effectuer des changements lorsqu'ils sont judicieux.

J'ai fait allusion au soi-disant débat de la semaine dernière au début de mon intervention. L'idée selon laquelle il n'y a pas de discrimination systémique associée à l'actuel Règlement intérieur est un excellent exemple du monde parallèle dans lequel certaines délégations s'efforcent d'enfermer la Conférence. Quelqu'un dans cette salle peut-il dire en toute honnêteté que le refus de débattre de ces questions nous rapproche un tant soit peu du début des négociations que tant de délégations appellent de leurs vœux ?

Je crois que la réponse est claire. Je crois qu'un certain nombre de délégations sont bien conscientes du fait que refuser de parler d'autre chose que du mandat principal nous éloigne en fait des négociations, et que cela leur convient parfaitement.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique de sa déclaration et je donne la parole à l'Ambassadeur des Pays-Bas.

M. Gabriëlse (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : La semaine dernière, j'ai dit après notre débat que je ne voulais plus m'adresser à vous en disant « Madame la Présidente », car nous pensons que les simples changements linguistiques que vous avez proposés auraient dû faire l'objet d'un consensus au sein de cet organe. De toute évidence, puisque tous les États représentés ici se sont déclarés favorables à l'égalité entre les sexes, je me fais l'écho de vos propos selon lesquels ce sujet restera à l'ordre du jour et sera un jour tranché par consensus. Je n'aurai alors plus à m'adresser à vous en tant que « Madame la Présidente ».

Ma délégation tient à vous remercier, ainsi que l'ancienne présidence australienne de la Conférence du désarmement, d'avoir inscrit le document australien CD/2197 à l'ordre du jour de notre débat d'aujourd'hui, et je remercie l'Ambassadrice Mansfield de nous avoir présenté ce document.

Il y a longtemps que les Pays-Bas appellent de leurs vœux un dialogue sur l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence. À la lumière de l'expérience de ces dernières années, un tel débat est plus qu'opportun, et nous espérons que nous pourrions nous appuyer sur les discussions tenues sous la présidence vietnamienne en 2019.

Dans mon intervention d'aujourd'hui, je me concentrerai principalement sur le programme de travail de la Conférence. Comme vous vous en souvenez peut-être, les Pays-Bas ont soumis en 2019 un document de travail sur ce sujet intitulé « Retour aux fondamentaux – le programme de travail » (CD/2165) dans le but de faire avancer la Conférence du désarmement en portant un regard critique sur l'organisation de ses travaux. Ce document de travail soutient la position selon laquelle la Conférence devrait revenir à ses origines et organiser à nouveau ses travaux sur la base d'un programme de travail, comme le prévoit le Règlement intérieur, et comme elle l'a fait pendant ses quinze premières années d'existence.

Durant cette période, c'est-à-dire de 1978 à 1992, le programme de travail adopté par la Conférence ne contenait qu'un calendrier des activités qui répartissait le temps alloué aux travaux de fond sur les points de l'ordre du jour en séance plénière de la Conférence. Ainsi, le programme de travail ne servait que d'outil de planification. Les organes subsidiaires n'étaient créés qu'une fois qu'un consensus était trouvé sur leur mandat, pour chacun des points de l'ordre du jour. Cependant, au cours des deux dernières décennies, et plus précisément à partir de la session de 1999, les efforts se sont concentrés uniquement sur le regroupement de différents mandats liant le programme de travail et la création d'organes subsidiaires. Cet état de fait a mené la Conférence dans l'impasse vingt années durant, blocage qui a affaibli sa valeur et entamé son autorité.

Dans leur document de travail, les Pays-Bas identifiaient trois problèmes interdépendants. Premièrement, un désaccord sur le mandat d'un seul organe subsidiaire empêche d'engager un travail de fond sur tous les points de l'ordre du jour. Deuxièmement, le programme de travail est devenu un objectif en soi au lieu d'être un outil de planification. Troisièmement, aux travaux sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la Conférence se sont substitués des débats de procédure sur l'organisation des travaux.

C'est sur la base de ces considérations que les Pays-Bas proposent de revenir à la pratique bien établie et fonctionnelle qui consiste à utiliser le programme de travail comme un outil de planification pour les séances plénières de la session à venir et à le dissocier de la création d'organes subsidiaires qui, elle, doit se faire par l'adoption d'une décision distincte.

La dissociation du programme de travail et de la création d'organes subsidiaires est tout à fait conforme au Règlement intérieur en vigueur. De plus, cette approche offre un moyen pragmatique d'avancer qui a fait ses preuves dans le passé. Enfin, elle permet à la Conférence de se concentrer sur les questions de fond à son ordre du jour plutôt que sur les questions de procédure, qui ont entravé les progrès pendant trop longtemps.

Compte tenu de ces considérations, les Pays-Bas encouragent toutes les délégations à réexaminer le document de travail et à revenir aux fondamentaux qui ont fait le succès de la Conférence du désarmement, en s'appuyant sur le programme de travail, comme cela est prévu dans le Règlement intérieur et comme cela a été pratiqué au cours des quinze premières années d'existence de cette instance.

Enfin, permettez-moi de faire écho à la position de l'Union européenne sur la composition de cet organe, en ce sens que nous sommes d'accord pour que cet organe puisse compter de nouveaux membres.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des Pays-Bas de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à la Représentante de l'Inde.

M^{me} Narayanan (Inde) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, nous nous sommes déjà exprimés sur ce sujet lors de la plénière informelle d'aujourd'hui mais, pour mémoire et dans un esprit d'engagement, ma délégation reprend la parole.

L'année et demie qui vient de s'écouler a été une période sans précédent pour nous tous en raison de la pandémie de COVID-19. Même si nous avons essayé de nous adapter aux nouvelles façons de travailler et de poursuivre l'important travail de la Conférence du désarmement pendant cette période, il n'a pas été possible de sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis longtemps.

Le fait que la Conférence n'ait pas été en mesure d'adopter un programme de travail depuis près de vingt-cinq ans, à l'exception de 2009 – et encore, il n'a pas pu être mis en œuvre – est une indication du manque chronique de volonté politique qui empêche cette instance de négocier des instruments juridiquement contraignants conformément à son mandat. En tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement ayant reçu mandat de l'Assemblée générale lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, la Conférence a un ordre du jour qui couvre les grands défis en matière de désarmement et de sécurité internationale. L'Inde plaide en faveur d'un programme de travail complet et équilibré susceptible de permettre à la Conférence d'entamer des négociations conformément à son mandat.

Compte tenu du grand danger que représentent les armes nucléaires pour l'humanité, il est essentiel que la communauté internationale prenne d'urgence des mesures pour parvenir à l'objectif de l'élimination complète de ces armes. L'Inde, qui est fermement attachée à l'objectif d'un désarmement nucléaire universel, non discriminatoire et vérifiable, a appelé à l'élimination complète des armes nucléaires selon un processus graduel, comme le souligne également le document de travail sur le désarmement nucléaire qu'elle a présenté à la Conférence en 2007 (CD/1816).

Dans ce document de travail, l'Inde exhorte la communauté internationale à intensifier le dialogue afin de dégager un consensus et de prendre des mesures concrètes pour atteindre l'objectif du désarmement nucléaire sur la base des éléments suivants : réaffirmation de l'engagement sans équivoque pris par tous les États dotés de l'arme nucléaire d'atteindre l'objectif qu'est l'élimination totale des armes nucléaires ; réduction du poids des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité ; prise en compte de la portée et de la menace globale des armes nucléaires ; adoption de mesures par les États dotés de l'arme nucléaire afin de réduire le danger nucléaire, notamment les risques de guerre nucléaire accidentelle, et mise en veille des armes nucléaires pour prévenir toute utilisation involontaire ou accidentelle de ces armes ; négociation par les États dotés de l'arme nucléaire d'un accord global prévoyant le non-recours en premier aux armes nucléaires ; négociation d'un accord universel et

juridiquement contraignant prévoyant le non-recours aux armes nucléaires contre des États qui n'en possèdent pas ; négociation d'une convention sur l'interdiction complète de l'utilisation ou de la menace d'utilisation d'armes nucléaires ; et négociation d'une convention sur les armes nucléaires interdisant la mise au point, la production, le stockage et l'utilisation d'armes nucléaires, et prévoyant leur destruction, en vue de parvenir à une élimination globale, non discriminatoire et vérifiable des armes nucléaires selon un calendrier précis.

L'Inde appelle une nouvelle fois à accomplir les étapes décrites dans le document de travail, y compris la négociation, dans le cadre de la Conférence, d'une convention globale sur les armes nucléaires, demande également exprimée par le Mouvement des pays non alignés et par le Groupe des 21.

Sans diminuer la priorité qu'elle accorde au désarmement nucléaire, l'Inde appuie l'ouverture immédiate, à la Conférence du désarmement, de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles sur la base du document CD/1299 et du mandat qu'il contient, lequel demeure la base la plus appropriée pour l'ouverture de négociations, comme l'ont également confirmé le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'élaborer un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires et le groupe préparatoire d'experts de haut niveau chargé d'élaborer un tel traité.

L'Inde considère que les négociations sur un tel traité sont le sujet le plus mûr pour que la Conférence du désarmement s'en saisisse, et nous réaffirmons que nous sommes prêts à participer à ces négociations au sein de la Conférence.

La prévention d'une course aux armements dans l'espace est un autre point inscrit depuis longtemps à l'ordre du jour de la Conférence. L'Inde attend avec intérêt l'ouverture rapide de négociations d'un instrument juridiquement contraignant sur ce point de l'ordre du jour afin d'aborder les questions urgentes relatives à la sécurité spatiale.

La question des garanties de sécurité négatives est à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement depuis sa création, en 1979. Dans le Document final de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale a prié les États dotés d'armes nucléaires de prendre des mesures pour assurer les États non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours à de telles armes. Nous pensons que les États non dotés d'armes nucléaires ont le droit légitime d'être assurés contre l'emploi ou la menace de ces armes.

L'Inde a soutenu la résolution 75/34 dans laquelle l'Assemblée générale a recommandé à la Conférence du désarmement de poursuivre activement des négociations intensives sur la question des garanties de sécurité négatives. En tant que membre du Groupe des 21 et du Mouvement des pays non alignés, l'Inde a soutenu à titre prioritaire la conclusion d'un instrument universel, non soumis à conditions et juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité négatives.

L'Inde est favorable au maintien de la règle du consensus pour la prise de décisions au sein de la Conférence, car c'est la seule garantie d'une appropriation complète et d'une acceptation universelle des décisions de la Conférence par ses États membres.

Un des moyens qui pourraient contribuer à faire sortir la Conférence de l'impasse est une meilleure communication et une plus grande interaction entre les membres de la Conférence et les observateurs, grâce à davantage de consultations, notamment à des consultations informelles. Cela permettrait à chacun de mieux comprendre les positions et les points de vue des autres, ce qui favoriserait le respect mutuel et nous aiderait à trouver un terrain d'entente.

L'Inde est prête à jouer son rôle dans cette entreprise et à travailler avec les autres États membres pour atteindre nos objectifs collectifs.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de l'Inde de sa déclaration et je donne la parole à l'Ambassadeur de Chine.

M. Li Song (Chine) (*parle en chinois*) : Madame la Présidente, lors de la planification des travaux de la Conférence du désarmement, il est à la fois utile et nécessaire d'organiser des débats entre les États membres sur des questions telles que le programme de travail de la Conférence, les points prioritaires de l'ordre du jour ou encore les modalités de travail.

Cependant, il est inapproprié que cette discussion tourne uniquement autour du document CD/2197. Ce document est un résumé des échanges que la présidence australienne a eus avec toutes les parties l'année dernière, mais il n'est pas suffisant pour constituer la seule base d'un échange de vues approfondi sur ces questions. Le résumé des positions qu'il contient est quelque peu partial. Par exemple, sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, le document ne dit pas un mot sur la négociation d'un nouveau traité international de maîtrise des armements. De plus, il ne s'agit que d'un document de l'année dernière.

Au cours de la session de cette année, grâce aux efforts conjoints des Présidents successifs, les États membres de la Conférence ont engagé des discussions plus franches et plus approfondies autour des points importants de l'ordre du jour. Ces efforts devraient également constituer la base de nos discussions lors de la séance plénière d'aujourd'hui.

Je voudrais également vous faire part brièvement de certaines des positions de ma délégation s'agissant des fonctions du Président de la Conférence et du groupe des six Présidents de la session annuelle, auxquels il faut associer le dernier Président de la session précédente et le premier Président de la session suivante (P6 plus 2), du programme de travail, des priorités de l'ordre du jour de la Conférence et de l'amélioration de nos méthodes de travail.

Premièrement, en ce qui concerne les fonctions du Président de la Conférence et le mécanisme P6 plus 2, le Règlement intérieur de la Conférence ne définit pas clairement les fonctions du Président. Cependant, sur la base de l'article 6 du Règlement intérieur, qui définit la façon dont la Conférence doit mener ses travaux, le rôle du Président devrait être, selon nous, de guider les membres de la Conférence dans leurs efforts pour travailler de manière consensuelle. Le Président, qui est aussi le Représentant d'un État membre, doit bien entendu mettre la sagesse de son pays ainsi que ses talents personnels au service des travaux de la Conférence, mais il ne doit pas imposer la volonté de son pays ou sa volonté personnelle aux autres États membres. Le Président doit respecter pleinement les points de vue et les préoccupations de tous les États membres, refléter leur unité collective, toujours œuvrer au maintien de cette unité et éviter la confrontation et la division. Telle doit être la façon dont le leadership de la présidence doit s'exercer.

J'ai constaté que de nombreux Présidents successifs avaient précisément fait preuve de cette attitude dans leur travail. Nous saluons au plus haut point leurs efforts et leurs contributions.

En particulier, je souligne que le mécanisme P6 plus 2 constitue une amélioration majeure du fonctionnement de la Conférence. Il permet non seulement d'assurer la communication, la coordination et les échanges spontanés entre les présidences successives d'une année donnée, mais aussi de promouvoir la continuité des travaux de la Conférence d'une année sur l'autre. Ce mécanisme, associé aux consultations entre les Présidents de la Conférence et les coordonnateurs régionaux, permet de renforcer la transparence des travaux de la Conférence et de mieux les planifier.

La Chine est prête à travailler avec toutes les parties pour continuer à promouvoir activement les travaux de la Conférence de manière équitable, transparente et ouverte par l'entremise du mécanisme susmentionné.

Deuxièmement, en ce qui concerne le programme de travail de la Conférence, comme son nom l'indique, il s'agit d'un programme de travail, qui doit donc d'abord servir les objectifs et le mandat correspondants à ce travail. Dans la situation actuelle, la bonne façon de procéder pour faire sortir la Conférence de l'impasse consisterait à faire en sorte qu'elle puisse mener un travail de fond.

L'expérience réussie de 2018 mérite d'être poursuivie. Même si, pour diverses raisons, il est difficile de se mettre d'accord sur un programme de travail, tout doit être fait pour organiser les séances de manière que les États membres puissent avoir des discussions de fond sur les différents points importants de l'ordre du jour. C'est précisément ce qui a été fait au cours des deux dernières années.

Les efforts coordonnés des Présidents successifs de cette année nous ont permis de mener des débats de fond sur les divers points de l'ordre du jour dans le cadre de séances plénières, permettant ainsi de consigner les points de vue de toutes les parties dans les comptes rendus officiels de la Conférence, ce qui était également une nouvelle expérience.

Bien entendu, la délégation chinoise espère que lors de sa prochaine session annuelle, la Conférence poursuivra sa pratique de 2018 et adoptera un programme de travail complet et équilibré de façon à préparer les négociations de traités en établissant les organes subsidiaires pertinents et en menant des travaux de fond.

Troisièmement, en ce qui concerne les thèmes et les priorités de la Conférence, depuis l'établissement du mandat de la Conférence par l'Assemblée générale lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, les points examinés par la Conférence ont évolué et se sont étoffés. Toutefois, pour l'avenir, l'orientation de nos travaux devrait être plus proche des réalités de la sécurité internationale et des nécessités pratiques liées au maintien de la paix et de la sécurité mondiales.

En tant que questions prioritaires pour la Conférence, le désarmement nucléaire, la prévention de la guerre nucléaire, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les garanties de sécurité pour les États non dotés d'armes nucléaires sont étroitement liés à la sécurité et à la stabilité stratégiques mondiales, mais aussi aux intérêts légitimes des membres de la Conférence en matière de sécurité. Il existe également des relations internes logiques entre ces différentes questions.

Le paysage politique et stratégique international actuel connaît sa plus profonde mutation depuis la fin de la guerre froide. Les différences de points de vue et d'idées entre les États membres sur les thèmes et les priorités de la Conférence sont fondés sur les différences entre les situations internationales et les environnements, les perspectives et les préoccupations stratégiques et de sécurité. C'est tout à fait normal. Au cours d'une telle période historique, il est d'autant plus important que les États membres défendent le principe d'une sécurité non diminuée pour tous les pays, adoptent une attitude et une perspective globales, objectives et équilibrées, s'efforcent d'élargir le consensus par des discussions et des communications franches et approfondies et œuvrent en faveur d'une sécurité commune, globale, durable et fondée sur la coopération. Telle est la valeur irremplaçable de la Conférence du désarmement.

Quatrièmement, en ce qui concerne l'amélioration de l'efficacité des travaux de la Conférence, la forte politisation dans laquelle la Conférence a été embourbée ces dernières années a eu un impact extrêmement négatif sur l'atmosphère de travail qui y règne. Ce qui est heureux, c'est que nous avons tous l'espoir que les choses qui se sont produites dans le passé fassent désormais partie du passé. Nous devrions tous nous réjouir de travailler ensemble pour faire avancer les travaux de la Conférence.

En toute logique, l'amélioration de l'efficacité et du fonctionnement de la Conférence devraient être une question d'intérêt commun pour tous les États membres et une question pour laquelle ils recherchent une solution commune. Pourquoi certains États membres sont-ils si prudents à ce sujet ? Pour dire les choses crûment, c'est parce qu'ils craignent que le Règlement intérieur de la Conférence, qui repose sur le consensus, soit affaibli et fragilisé et que leurs propres droits et leur dignité en tant qu'États membres de la Conférence soient bafoués, voire supprimés.

Comme je l'ai dit dans ma déclaration de la semaine dernière, le consensus est l'âme de la Conférence du désarmement, car il reflète l'égalité et le respect mutuel entre les États membres et le haut degré de responsabilité qu'ils sont prêts à assumer pour servir les intérêts de sécurité de tous les pays et les travaux de la Conférence. Ce travail a une incidence sur les intérêts de sécurité de tous les pays, et les préoccupations légitimes de chaque pays en matière de sécurité doivent être pleinement prises en compte et respectées. Ce n'est que de cette manière que le résultat des travaux de la Conférence pourra résister à l'épreuve de l'histoire.

Dans le cadre des travaux de la Conférence, nous devrions d'abord considérer les États membres comme des interlocuteurs égaux et mutuellement respectés, écouter et comprendre patiemment les positions de toutes les parties, accorder l'attention et le traitement voulus aux préoccupations, opinions et propositions des différents États membres et nous efforcer de rechercher un consensus plutôt que de créer une confrontation ou même d'étiqueter et stigmatiser injustement les pays concernés ou de leur appliquer une vision stéréotypée. Ce n'est que de cette manière que la confiance mutuelle pourra être rétablie et que l'atmosphère de travail de la Conférence pourra évoluer dans une direction plus saine. Cela contribuera grandement à faire avancer les travaux de la Conférence dans son ensemble.

Puisque nous avons ensemble été en mesure de créer le mécanisme P6 plus 2 au cours des deux dernières années difficiles que nous venons de vivre, tentant ainsi une nouvelle façon de faire avancer les travaux de la Conférence de manière ordonnée, nous devrions également avoir toutes les raisons de croire que les États membres de la Conférence pourront, sur la base de l'égalité et du respect mutuel, entreprendre de nouveaux efforts et progresser pour accroître l'efficacité de leurs travaux, améliorer leurs méthodes de travail et promouvoir un travail de fond sur divers sujets.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de Chine de sa déclaration et je donne la parole à l'Ambassadeur du Pakistan.

M. Omar (Pakistan) (*parle en anglais*) : Puisque nous sommes maintenant en séance plénière formelle, permettez-moi de saisir cette occasion d'échanger des points de vue sur la manière de faire avancer les travaux de fond de la Conférence du désarmement. Permettez-moi également de saisir cette occasion pour souligner que nous partageons la position du Groupe des 21, telle qu'elle vous a été exprimée hier, concernant le choix des documents de travail nationaux pour des débats en séance plénière formelle. Nous ne sommes pas opposés à la tenue d'un débat général en soi, mais les conditions d'un tel débat sont un sujet de préoccupation.

Que nous soyons en séance formelle ou informelle, le point de vue de ma délégation reste inchangé. Je le rappelle pour mémoire.

Le débat sur la performance, le potentiel et les problèmes de cette instance pourrait être plus productif et être axé sur les résultats. Toutefois, cela nécessite de notre point de vue de porter un regard plus large et plus objectif sur le pourquoi et le comment plutôt que sur le quoi et le quand. Comme le dit le vieil adage, « une maladie connue est à moitié guérie », ou un bon diagnostic est la moitié du remède. Permettez-moi dans un premier temps d'aborder brièvement la partie « pourquoi ».

Au cours des dernières années, l'ordre mondial, dans ses aspects politiques, stratégiques et économiques, s'est détérioré à bien des égards. Des États puissants ont porté un coup fatal à cet ordre en sapant délibérément les règles et normes relatives à la maîtrise des armements en vigueur depuis longtemps. Cet ordre a également été affaibli par le fait que ces États ont manqué à leurs obligations légales.

Outre cette érosion normative, l'accélération de la modernisation des arsenaux et des capacités, ainsi que l'intégration et l'opérationnalisation des nouvelles technologies dans tous les domaines, continuent d'aggraver les risques, de stimuler la course aux armements et d'alimenter les antagonismes, notamment entre grandes puissances. Je rappelle ces évolutions et ces tendances pour souligner qu'il ne s'agit pas de travaux universitaires ou de recherche sur le passé ou le présent. Ces dangers sont réels, doivent être reconnus et ont une incidence directe sur diverses régions et sous-régions, ainsi que sur les intérêts stratégiques légitimes des États.

La Conférence du désarmement reste un organe vital de l'architecture multilatérale de sécurité et une pièce indispensable du mécanisme de désarmement des Nations Unies. Son rôle reste unique. Cependant, cette instance reste paralysée par les répercussions liées au désordre et à la situation fragile qui prévaut sur le plan de la sécurité et de la géopolitique à l'échelon international. Cela reste vrai pour le mécanisme dans son ensemble et pour les organismes internationaux chargés du maintien de la paix et de la sécurité internationales et de la maîtrise des armements.

Permettez-moi maintenant d'aborder brièvement la partie « comment ». Nous pensons qu'une renaissance du consensus mondial sur la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération est une première étape urgente. Ce consensus doit s'ancrer dans un respect scrupuleux et manifeste du droit international et dans l'exécution des obligations juridiques. Il doit contribuer au renforcement de la sécurité pour tous les États et les exemptions particulières et les intérêts stratégiques subjectifs ne doivent pas l'emporter sur les impératifs de stabilité mondiaux et régionaux. La Conférence et les autres dispositifs du mécanisme de désarmement ne pourront obtenir de résultats significatifs qu'en ayant recours à l'équité, la non-discrimination, la retenue et la reconnaissance des intérêts légitimes de tous les États.

Nous ne sommes pas naïfs et admettons que la tâche sera complexe, mais le rétablissement d'une confiance durable et la relance du consensus international restent la seule option viable pour que le mécanisme multilatéral de maîtrise des armements, en particulier la Conférence du désarmement, fonctionne et produise des résultats.

Pour la Conférence elle-même, dans ce contexte général, les options pour les travaux à venir doivent permettre de relever ces défis. L'application de principes qui sont obsolètes et qui n'ont pas fait leurs preuves ne donnera pas de résultats. Les moyens et les méthodes qui ne tiennent pas compte de ces réalités plus larges n'ont pas fonctionné pendant des décennies et il est peu probable qu'ils fonctionnent à l'avenir.

Il reste impératif de tirer des enseignements des réussites et des échecs. Les préférences arbitraires, les notions subjectives de maturité et les exercices de rédaction créatifs ont été expérimentés et se sont avérés inadéquats. Ces actions ont également empêché pendant trop longtemps la Conférence d'aborder le point le plus fondamental de son ordre du jour, à savoir le désarmement nucléaire. En fait, depuis plusieurs décennies, la Conférence n'a pas été autorisée à négocier certains des points les plus anciens de son ordre du jour, ce qui a eu une importance considérable pour la sécurité internationale. Ce débat sur la question du consensus a toute une histoire derrière lui.

Nous sommes convaincus que la Conférence a déjà entrepris, et devrait être en mesure d'entreprendre, un travail de fond sur tous les points de son ordre du jour. Nous pensons qu'un certain nombre de questions nécessitent une attention urgente de la part de la Conférence, la plus importante étant celle du désarmement nucléaire, qui est la raison d'être de la Conférence.

Nous sommes conscients des positions des membres de la Conférence et sommes d'avis que tant que nous ne parviendrons pas à engager des négociations sur le désarmement nucléaire, les garanties de sécurité négatives, la prévention de la guerre nucléaire et la prévention d'une course aux armements dans l'espace, ainsi que d'autres questions émergentes et contemporaines susceptibles de réunir un consensus, pourraient être examinées. Il est relativement plus aisé de se concentrer sur des questions moins litigieuses, parmi lesquelles la question des garanties de sécurité négatives, pour tâcher de renforcer la confiance.

Enfin, l'efficacité de la Conférence du désarmement n'est pas liée à son règlement intérieur qui, de notre point de vue, convient parfaitement. Aucun élément ne vient non plus étayer la mise en cause du Règlement intérieur de la Conférence ou de ses méthodes de travail pour expliquer l'existence de ce blocage de longue date. Plusieurs traités importants ont été négociés avec succès en employant les mêmes méthodes et procédures. Nous devrions tous reconnaître les réalités qui ne permettent pas de négocier sur quelque point que ce soit.

Pour aller de l'avant, nous avons besoin d'une perspective renouvelée sur tous les points de notre ordre du jour, y compris l'examen des questions émergentes et contemporaines qui relèvent de l'ordre du jour que la Conférence du désarmement a adopté. Cela reste la seule approche pratique.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Pakistan de sa déclaration et donne la parole au Représentant de la République islamique d'Iran.

M. Azadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, vous nous avez mis dans la position très délicate de devoir répéter la déclaration et la position que nous venons de livrer il y a quelques minutes. En mode informel, le Groupe des 21 a déjà

fait part de sa préoccupation concernant la convocation d'une séance formelle sur le document de travail CD/2197, et nous partageons pleinement cette préoccupation. Permettez-moi de répéter mon intervention de la séance informelle d'aujourd'hui concernant le document.

Nous remercions l'Australie pour ses efforts durant sa présidence en 2020. Ma délégation a étudié le document que les Australiens ont préparé sur la base de leurs consultations avec un nombre considérable d'États membres de la Conférence du désarmement. Tout en saluant ce travail, nous observons que le document de travail ne reflète que la perception d'un seul État membre – l'Australie – sur les opinions des États membres consultés concernant le travail et le fonctionnement de la Conférence. La question qui se pose est toutefois de savoir si la Conférence doit tenir des séances plénières ou informelles pour examiner le moindre document de travail soumis par tel ou tel de ses membres.

La séance informelle d'aujourd'hui a permis aux États membres de dire tout ce qu'ils avaient à dire sur chacun des sujets abordés dans le document de travail de l'Australie. Néanmoins, nous devons garder à l'esprit qu'aucun des sujets identifiés par l'Australie ne fait l'objet d'un consensus au sein de la Conférence du désarmement, sans parler du fait qu'à en croire le document, près de la moitié des membres de la Conférence n'ont pas été consultés faute de temps et en raison de la pandémie.

Par conséquent, nous estimons que ce document de travail devrait être traité comme tout autre document individuel présenté par un membre de la Conférence et devrait être perçu comme relatant le souvenir de l'Australie ainsi que son analyse des réponses qu'elle a reçues des membres de la Conférence du désarmement qui ont été consultés pendant sa présidence en 2020.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République islamique d'Iran de sa déclaration et je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de République de Corée.

M. Lim Sang-beom (République de Corée) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je voudrais dire une fois de plus que j'apprécie sincèrement l'initiative de l'Australie de mener une réflexion collective sur les travaux de la Conférence du désarmement. Nous remercions également l'Australie pour les efforts qu'elle a déployés afin de communiquer avec les nombreux membres et observateurs de la Conférence et recueillir leurs points de vue dans le document CD/2197. Nous trouvons que ce document renferme beaucoup d'idées intéressantes. Ma délégation est d'avis qu'une discussion continue et franche sur cette question nous permettra d'être en meilleure posture pour travailler dans un esprit de coopération.

En ce qui concerne la question que vous avez soulevée, ma délégation soutient l'approche adoptée par les six Présidents de la session annuelle de 2020, le dernier Président de la session de 2019 et le premier Président de la session de 2021, ainsi que par les six Présidents de la session de 2021, le dernier Président de la session de 2021 et le premier Président de la session de 2022 (P6 plus 2), qui ont fait preuve d'un engagement concerté et constant à travailler ensemble en vue de l'adoption d'un programme de travail. Dans le même temps, il est aussi vrai qu'aucun programme de travail n'est adopté depuis de trop nombreuses années et que les rapports annuels de la Conférence se sont limités à une description purement technique pendant trois années consécutives.

Pour que le multilatéralisme perdure, nous devons considérer la Conférence sous un angle nouveau afin d'identifier les moyens de revitaliser ses travaux et d'aller de l'avant. Nous pourrions à cette fin raccourcir encore la liste des points à l'ordre du jour adopté chaque année en nous concentrant sur les questions urgentes, afin de permettre à la Conférence de relever plus efficacement les défis actuels en matière de sécurité.

Les États membres pourraient d'abord essayer de parvenir à un consensus sur des textes non contraignants, tels que des règles, des normes et des codes de conduite, afin de faire avancer les discussions de fond sur des points spécifiques. La création d'organes subsidiaires est également une étape positive pour promouvoir les travaux préparatoires à des conversations significatives sur les points essentiels, comme cela a été le cas en 2018. À cet égard, nous convenons que la création des organes subsidiaires devrait être séparée de l'adoption du programme de travail.

Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre davantage de temps et d'énergie pour restaurer la crédibilité de la Conférence du désarmement. Ses chances de succès seront visibles si la Conférence progresse dans la mise en œuvre du Traité de non-prolifération en tenant dûment compte des initiatives extérieures à la Conférence, telles que l'Initiative de Stockholm sur le désarmement nucléaire et l'initiative « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire », les discussions de fond sur la réduction des risques et les négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

La République de Corée est disposée à collaborer avec tous les autres États membres qui ont la volonté de progresser vers le désarmement et de revitaliser les travaux de la Conférence. Nous espérons que tous les membres travailleront de concert à la réalisation d'un ensemble d'objectifs clairs afin que la Conférence puisse faire des progrès réels et significatifs et susciter l'élan ô combien nécessaire en vue d'un succès de la Conférence d'examen du Traité de non-prolifération, qui a été reportée.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de République de Corée pour sa déclaration et je donne la parole à la Représentante de la Malaisie.

M^{me} Mohd Pista (Malaisie) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, la Malaisie prend la parole au nom du Groupe des 21. Le Groupe souhaite faire part de son point de vue au sujet de la demande visant à ce que le débat d'aujourd'hui se déroule sous une forme informelle. Vous le savez, cette position a été communiquée hier à vous-même, au groupe des six Présidents de la session de 2021, au dernier Président de la session de 2020 et au premier Président de la session de 2022, et nous la communiquons aujourd'hui aux autres États membres pour information.

D'emblée, le Groupe des 21 vous remercie, Madame la Présidente, pour vos efforts diligents et vos initiatives dans la poursuite des travaux de la Conférence du désarmement. Il note que diverses initiatives ont été menées sous votre présidence, notamment les deux débats thématiques sur les points 6 et 7 de l'ordre du jour, ainsi que les séances plénières formelles et informelles consacrées à l'examen du projet de décision sur la modernisation linguistique ou technique du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement visant à refléter l'égalité entre les femmes et les hommes. Le Groupe observe également qu'une discussion sur le document australien, qui porte la cote CD/2197, aura lieu aujourd'hui et qu'une séance plénière consacrée à la jeunesse et au désarmement se tiendra le 12 août 2021.

D'une manière générale, le Groupe a toujours fait montre de flexibilité dans le cadre des travaux de la Conférence, une attitude qui vise à démontrer notre appui et notre coopération continus à toutes les présidences, y compris la présidence canadienne. Le Groupe reconnaît et respecte le fait que le président à toute latitude pour proposer des points de l'ordre du jour ou des activités à l'examen des États membres de la Conférence du désarmement. Toutefois, il souhaite faire part de ses préoccupations concernant la proposition d'organiser un débat plénier formel sur le document CD/2197. Il souligne que ses préoccupations ne sont pas liées au contenu, mais plutôt à l'approche ou aux modalités du débat, et à la pratique consistant à organiser un débat plénier formel sur un document de travail présenté par un État de son propre chef.

Le Groupe souligne que la Conférence doit s'attacher avant tout à trouver un consensus sur son programme de travail plutôt que travailler sur un document de travail individuel. Il appuie toutes les activités qui font l'objet d'un consensus et qui sont susceptibles de faire avancer les travaux de la Conférence tout en contribuant à combler les divergences et à instaurer la confiance en son sein.

Compte tenu du fait que le format initial du débat d'aujourd'hui a été communiqué à tous les États membres le vendredi 6 août 2021, le Groupe a immédiatement fait part de ses préoccupations au groupe des six Présidents de la session de 2021, ainsi qu'au dernier Président de la session de 2020 et au premier Président de la session de 2022, après leur réunion de coordination d'hier. Conscient du peu de temps dont la présidence et les États membres ont pu disposer pour effectuer les préparatifs nécessaires à la discussion d'aujourd'hui, et pour démontrer qu'il appuyait la présidence, le Groupe des 21 a exprimé sa volonté de voir la Conférence poursuivre le débat sur le document CD/2197. C'est pourquoi il a demandé à la présidence d'envisager de convoquer ce débat dans un cadre informel.

Le Groupe des 21 souligne combien il importe que la Conférence prenne en compte les points de vue de tous ses États membres et apprécie grandement que vous preniez en considération sa demande.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de la Malaisie de sa déclaration et je donne la parole au Représentant de l'Indonésie.

M. Rosandry (Indonésie) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, puisque nous sommes maintenant réunis en séance formelle, je saisis cette occasion pour relire notre intervention de ce matin. Mais, avant de commencer, je voudrais également me faire l'écho de la déclaration prononcée par la Malaisie au nom du Groupe des 21.

L'Indonésie accueille positivement l'initiative du Canada de soumettre le document de travail CD/2197 à notre débat d'aujourd'hui. Nous apprécions également la préparation du document par l'Australie et ses efforts pour mener des consultations avec plus de 40 États membres et observateurs de la Conférence du désarmement cette année. Il est clair que la consultation de tous les membres sera nécessaire pour apporter une réponse plus complète à la question de savoir comment faire sortir cette instance de l'impasse.

Dans les instances multilatérales, les divergences entre les pays sont monnaie courante. Elles ont même quelque chose de naturel, car nous sommes tous tributaires de nos propres intérêts nationaux et de notre propre agenda. Dans les instances multilatérales comme la Conférence du désarmement, nous nous efforçons de trouver des points de convergence, des dénominateurs communs et des terrains d'entente, mais lorsqu'un organe multilatéral n'est pas en mesure de parvenir à un consensus pendant deux décennies sur un programme de travail ou même de convenir d'une mise à jour technique, il doit y avoir quelque chose à améliorer, voire à réparer.

Nous entendons souvent les préoccupations de nombreux représentants qui soulignent le manque de bonne foi, de volonté politique et de confiance entre les pays. Nous ne pourrions être plus d'accord sur ce point et pensons qu'il est nécessaire de déployer davantage d'efforts pour rétablir la confiance et restaurer un climat propice à la consultation et, en définitive, à la négociation. Pour cela, ma délégation estime qu'il n'y a pas de raccourci. Nous devrions sans doute nous écouter davantage, engager un dialogue plus constructif, comprendre la position de l'autre, travailler plus dur pour trouver un terrain d'entente, faire preuve de plus de souplesse et accepter davantage les compromis.

Cette tâche n'a rien d'aisé, c'est certain, et elle demande du travail et du temps. Il est encore plus difficile de savoir que nous ne partageons pas entièrement les mêmes objectifs ici. Lorsque nous examinons les points de vue et les contributions présentés dans le document, nous constatons qu'il existe effectivement des différences de priorités et d'approche, les uns visant haut et les autres plus bas. Pour cela, le programme de travail apparaît comme jouant un rôle fondamental.

Le programme de travail contribue largement à faciliter notre travail commun, et comme il s'agit d'un travail commun, nous devons le faire dans un esprit de compromis. Le programme de travail devrait pouvoir tenir compte des intérêts des États dotés ou non d'armes nucléaires.

Le désarmement nucléaire, un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, des garanties de sécurité négatives et la prévention d'une course aux armements dans l'espace devraient être abordés de manière équitable et appropriée et conformément aux mandats que la Conférence du désarmement a reçus. Si nous ne sommes pas encore tous prêts à négocier, nous pouvons à tout le moins préparer le terrain pour l'ouverture de la négociation. Même s'il s'agit de petits pas, ils restent importants tant que nous avançons dans la bonne direction. Travaillons activement et sincèrement à un accord sur une approche commune pour trouver un terrain d'entente et surmonter les difficultés.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Indonésie pour sa déclaration et je donne la parole au Représentant de la Turquie.

M. Aslanargun (Turquie) (*s'exprime par liaison vidéo*) (*parle en anglais*) : Il est regrettable que la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, soit dans l'impasse depuis plus de deux décennies. La Turquie attache la plus haute importance à l'architecture de la maîtrise des armements et du désarmement.

À cet égard, notre première priorité est de préserver cette précieuse instance en tant que mécanisme efficace et fonctionnel et de lui permettre de reprendre son travail de fond dans le cadre de son règlement intérieur. Nous devons éviter les différends notoires et les questions qui ne font pas consensus. La Conférence fonctionnerait de manière plus efficace si nous nous concentrons sur les dénominateurs communs et les grandes questions qui ont le plus de chances de réunir un consensus.

Nous espérons que les différents acteurs parviendront à instaurer un climat de compromis et de flexibilité sur les questions qui ont un intérêt direct pour les efforts de désarmement mondial et qu'un programme de travail pourra, en conséquence, être adopté dans les prochaines années.

Certains pays ont fait valoir qu'il était important pour la Conférence de revoir sa composition, y compris en vue d'un élargissement, comme indiqué dans le document CD/2197. Pour être clair, la Turquie n'est pas contre l'élargissement. Nous avons joué un rôle constructif lors de la dernière augmentation du nombre de membres. Cependant, nous avons toujours des inquiétudes quant au moment où un nouvel élargissement sera réalisé. Nous avons adopté une approche franche et ouverte à cet égard. Nous sommes d'avis que l'impasse dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui ne découle ni des procédures, ni des questions relatives à la composition de la Conférence ni de la dynamique internationale dans laquelle la Conférence évolue.

La Conférence a été créée avec un mandat unique et un nombre limité de membres pour une bonne raison. Dans son format actuel, elle a négocié avec succès des traités efficaces dans le passé. La Turquie est convaincue que le mandat, le Règlement intérieur et la composition de la Conférence correspondent à la tâche dont elle doit s'acquitter. Ce qui lui manque, à notre avis, c'est la volonté politique forte de reprendre sa tâche fondamentale, à savoir négocier des traités internationaux juridiquement contraignants.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Turquie de sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je donne la parole à la Représentante de la République bolivarienne du Venezuela. Madame, vous avez la parole.

M^{me} Díaz Mendoza (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, la République bolivarienne du Venezuela apprécie les efforts déployés par la présidence de la Conférence du désarmement pour maintenir les travaux de cette instance en vie.

Ma délégation s'associe aux commentaires et observations adressées à la Présidente par la délégation malaisienne au nom du Groupe des 21 et avec la déclaration dont il a été donné lecture en séance informelle puis en séance formelle concernant le format retenu pour la présente séance consacrée à l'examen d'un document unique. Puisque nous sommes passés à une séance plénière formelle, ma délégation souhaite faire connaître son point de vue pour mémoire et répéter la déclaration faite ce matin lors des consultations informelles.

Ma délégation estime que le fait que ce document soit discuté en séance plénière formelle n'implique pas que les délégations lui accordent un statut particulier. Ce débat ne doit pas non plus être considéré comme un précédent. Nous estimons que le travail de la Conférence a été considérablement réduit par la transformation de cette instance en un organe délibératif et par la mobilisation de ressources humaines et financières au service de l'examen de documents dont la Conférence n'a pas été saisie et sur lesquels les membres ne sont pas parvenus à un consensus puisqu'ils reflètent les contributions et les points de vue d'une seule présidence de la session de 2020.

Nous prenons note du document CD/2197, intitulé « Résumé des consultations tenues sous la présidence australienne ». Nous apprécions les efforts déployés par l'Australie qui, pendant sa présidence et malgré la situation difficile causée par la pandémie de COVID-19, est parvenue à tenir des consultations. Nous tenons à souligner que, du point de vue de notre

délégation, ce document est un document de travail qui a été préparé et soumis par une seule délégation et qui reflète le point de vue d'une des six présidences de la session de 2020.

Malheureusement, les négociations à la Conférence sont au point mort depuis plus de vingt ans. Depuis quelques années, la Conférence est minée par l'effondrement et la faillite de la renégociation des principaux accords internationaux en matière de sécurité, de désarmement et de maîtrise des armements, dont certains traités bilatéraux fondamentaux pour la paix et la sécurité internationales. Malgré ces risques, la Conférence s'est montrée incapable de s'acquitter de son mandat.

De l'avis de ma délégation, le résumé présenté par l'Australie brosse un tableau profondément pessimiste de l'avenir de la Conférence. Le document de la présidence australienne, qui souligne l'absence de consensus sur la question de savoir si le programme de travail de la Conférence doit inclure un mandat de négociation et les divergences de vues sur le champ d'application et l'objectif d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, ne reflète pas le désir et le besoin exprimés par certaines délégations d'entamer promptement des négociations, par exemple, sur un instrument juridiquement contraignant relatif à la prévention d'une course aux armements dans l'espace et sur les garanties de sécurité négatives.

Nous ne partageons pas le point de vue selon lequel les efforts visant à progresser dans la négociation des quatre questions centrales inscrites à l'ordre du jour de la Conférence – à savoir l'arrêt de la course aux armements, la prévention de la guerre nucléaire, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les garanties négatives de sécurité – seraient une cause perdue. Le document recommande à la Conférence d'engager des travaux sur des codes de conduite et des plans d'action, qui sont des documents non contraignants, mais le fait que la Conférence ait le pouvoir de négocier ne signifie pas qu'elle doive le faire. Selon nous, cette approche favorise principalement les doctrines des pays qui affaiblissent le régime actuel de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, et s'écarte du mandat de la Conférence, qui est de négocier des instruments juridiquement contraignants.

On peut se demander quel est le rôle de la Conférence dans une situation où ses États membres semblent renoncer à tout effort pour élaborer des règles contraignantes en matière de désarmement. Quels sont les États membres de la Conférence qui gagneraient à ce que les liens définis par son mandat principal se développent et quels sont ceux qui y gagneraient si ce mandat était négligé ?

Le Venezuela estime que l'affaiblissement du mandat de la Conférence ne ferait que faciliter la tolérance du statu quo et renforcer les doctrines de dissuasion fondées sur une nouvelle course aux armements. Le Venezuela partage une conception multilatéraliste de la sécurité internationale. Il estime que la paix passe par la consolidation de la sécurité internationale et le renforcement du régime de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération. Il est essentiel que les États membres de la Conférence engagent un dialogue constructif et fassent preuve de volonté politique pour remédier aux dommages causés au régime international de désarmement. Dans ce contexte, la Conférence devra consentir des efforts considérables en 2022 pour sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis longtemps et qui a été encore aggravée par l'incertitude causée par la COVID-19.

La Conférence demeure l'unique instance dotée d'un mandat multilatéral pour négocier des instruments juridiquement contraignants en matière de désarmement.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de la République bolivarienne du Venezuela pour sa déclaration et je note que l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique a redemandé la parole, mais je voudrais simplement noter que nous sommes à la fin de notre temps de parole pour ce matin. Monsieur l'Ambassadeur, vous avez la parole.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je serai très concis. Je vous remercie d'avoir convoqué cette séance plénière. Je pense qu'il était important de l'organiser pour que nous puissions entamer une discussion sur la manière dont nous pouvons améliorer le fonctionnement de la Conférence. J'aurais certainement souhaité que davantage de pays prennent la parole pour faire connaître officiellement leur position, car je pense que, tant que nous ne débattons pas sérieusement des méthodes de travail de cet

organe, nous resterons dans une impasse. Rien ne changera. Ma délégation continuera à promouvoir cette question car nous pensons qu'elle est essentielle au fonctionnement de cet organe. Je considère donc la discussion d'aujourd'hui comme le début, et certainement pas la fin, de ce débat fondamental.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique pour sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Il semble que non.

Ceci conclut donc nos travaux pour aujourd'hui. Je tiens à vous remercier tous pour votre participation à notre discussion de ce matin.

Le secrétariat prendra contact avec nous pour fixer la date et les modalités logistiques de notre prochaine réunion, qui aura lieu le jeudi 12 août, Journée internationale de la jeunesse. Lors de cette réunion, nous entendrons des remarques de M^{me} Nakamitsu, Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, et de l'Envoyé du Secrétaire général des Nations Unies pour la jeunesse, ainsi que des présentations des Jeunes champions des Nations Unies pour le désarmement. Les membres de la Conférence du désarmement seront ensuite invités à discuter des questions de fond soulevées par les Jeunes champions et à parler de leur propre chef au sujet des jeunes ou de l'éducation au désarmement, ou encore de tout autre élément qu'ils jugent pertinent pour le sujet.

Nous vous rappelons que les États qui souhaitent accréditer un représentant de la jeunesse au sein de leur délégation afin de prendre la parole devant la Conférence du désarmement doivent envoyer une note verbale à cet effet au secrétariat de la Conférence au plus tard mercredi à la clôture des travaux.

Merci à tous, et merci également aux interprètes et au secrétariat pour leur soutien.

La séance est levée.

La séance est levée à 13 h 10.